RAPPORT D'ACTIVITES

MOUXY (Savoie)

ANNÉE 2022

E.I.D émoustication Rhône-Alpes

LE CONTEXTE

Sur le territoire de la commune de Mouxy, les agents de l'EIRAD (opérateur public de démoustication désigné par le Conseil départemental) interviennent sur deux grandes catégories de milieux différents. Ces deux catégories de milieux présentent des contraintes opérationnelles qui peuvent être différentes du fait des espèces de moustiques les colonisant et des conditions climatiques et hydrologiques.

Les opérations de démoustication ont pour objectif de limiter les nuisances de moustiques en régulant les populations larvaires :

- Par l'épandage de larvicide biologique.
- En informant la population sur le cycle de développement et l'écologie des moustiques.
- En sensibilisant la population aux solutions préventives à mettre en œuvre afin d'empêcher les développements larvaires des moustiques.

L'ensemble de ces actions, quel que soit le type de milieux, est dépendant des alternances météorologiques qui se déroulent tout au long de la saison. Un printemps pluvieux tendra à maintenir en eau les milieux naturels et augmentera les besoins en traitements dans ces milieux, tandis qu'une période plus chaude et sèche favorisera les développements dans les milieux artificiels et donc les interventions en environnement plus urbain.

LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DE MILIEUX NATURELS OU ASSIMILES

Les actions menées dans le cadre de cette lutte concernent des gîtes basés sur une topographie et des fasciés de végétation particulières : zones marécageuses, fossés végétalisés par des carex, bassins de rétention d'eaux pluviales. Les moustiques colonisant ces habitats appartiennent au genre *Aedes*. Leur développement s'étale du mois de mars (*Aedes rusticus* et *Aedes cantans*) au mois d'août (*Aedes sticticus*, *Ae. cinereus* et *Ae. vexans*).

Les actions de l'EIRAD consistent à une surveillance régulière de ce type de gîtes présents sur la commune et à les traiter lorsque des développements larvaires sont observés. Sur le territoire de la commune de Mouxy, les sites potentiellement générateurs de fortes nuisances sont les marais de Chevaline et du Bondet. La surveillance a débuté au mois de mars et s'est terminée mi-juin. La substance active utilisée lors des traitements était composée de spores bactériennes de *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti, sérotype H14, souche AM 65-52) commercialisée sous différentes formulations : Vectobac WG® et Vectomax®.

Le volume global de cette activité en 2022 a représenté 7 heures et le traitement de 2,7 hectares de gîtes larvaires en superficie cumulée.

Afin de faciliter les prospections et les traitements printaniers, des actions de débroussaillage et tronçonnage ont été réalisées afin de créer des chemins d'accès. Ces travaux ont eu lieu en janvier et ont représenté un volume global de 13 heures.

Gites larvaires, Mouxy 2022

Carte des gites naturels

DEMOUSTICATION EN ZONE URBAINE

La commune de Mouxy est colonisée depuis 2018 par le moustique tigre. Des agents de l'EIRAD, chargés de diffuser des messages de prévention auprès des particuliers, sont intervenus entre le 1er mai et fin octobre.

Les interventions sont axées sur la **prévention** et consistent à :

- Sensibiliser le propriétaire ou l'occupant du lieu sur les problèmes engendrés par le moustique tigre,
- Identifier avec le résident les gîtes larvaires potentiels (c'est-à-dire pouvant servir de lieu de développement aux moustiques) qu'ils soient en eau ou secs,
- Les faire supprimer par le résident en éliminant ou renversant ses contenants,
- Leur fournir des moyens de lutte alternatifs à la destruction de gîtes si besoin (moustiquaire avec tendeur, …).

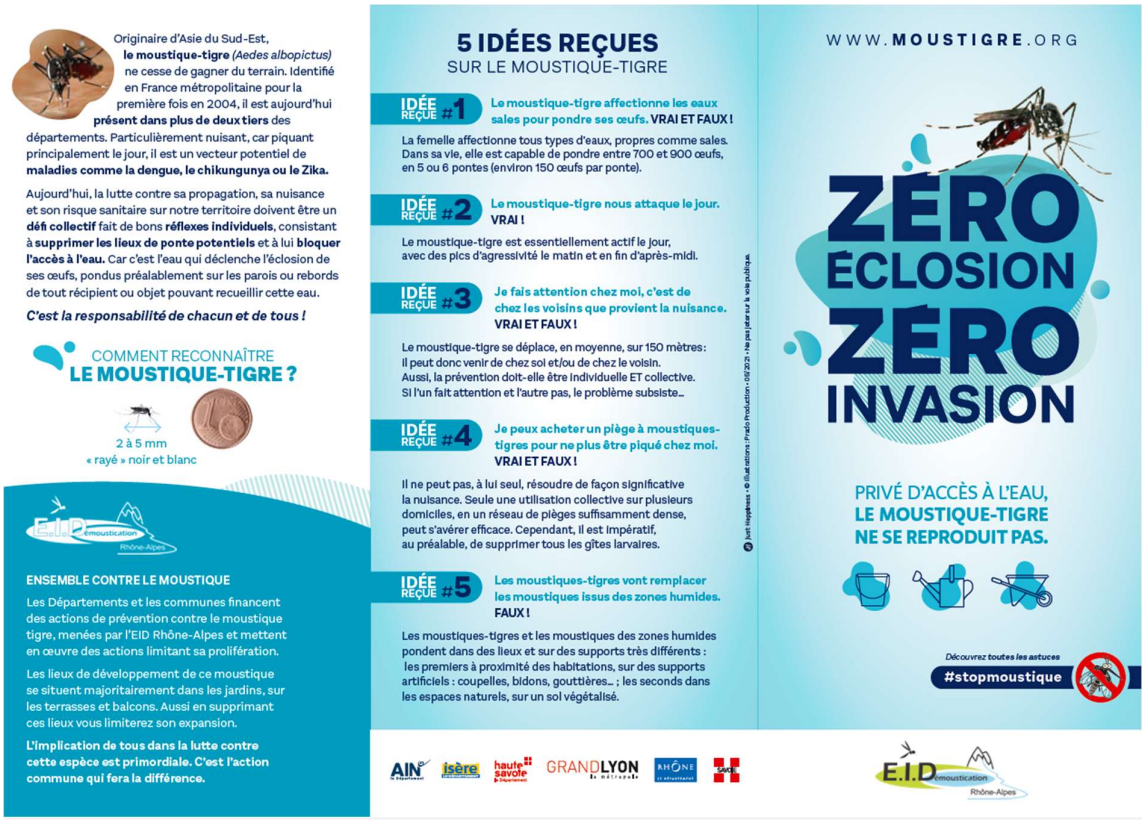

Dépliant de prévention

Demandes d'intervention et visites péri-domiciliaires

En 2022, 10 demandes d'intervention nous sont parvenues via notre site internet www.eid-rhonealpes.com ou celui de l'ANSES www.signalement-moustique.fr contre 4 en 2021

Lors d'une instruction d'une demande d'intervention, la propriété du demandeur et les propriétés limitrophes font l'objet d'une visite péri-domiciliaire. Elles permettent de mettre en place un dialogue avec les demandeurs et de mieux diffuser les messages de prévention. Les gites larvaires se situent majoritairement sur le domaine privé : le manque de prise de conscience et de vigilance de nombreux citoyens conduit à maintenir et augmenter population de moustique tigre.

Le volume horaire de cette activité représente environ 45 heures.

En complément des interventions péri-domiciliaires, des traitements de gites larvaires non suppressibles sont réalisés. Ils ont demandé l'épandage d'environ 0,5 kg de larvicide Vectomax®.

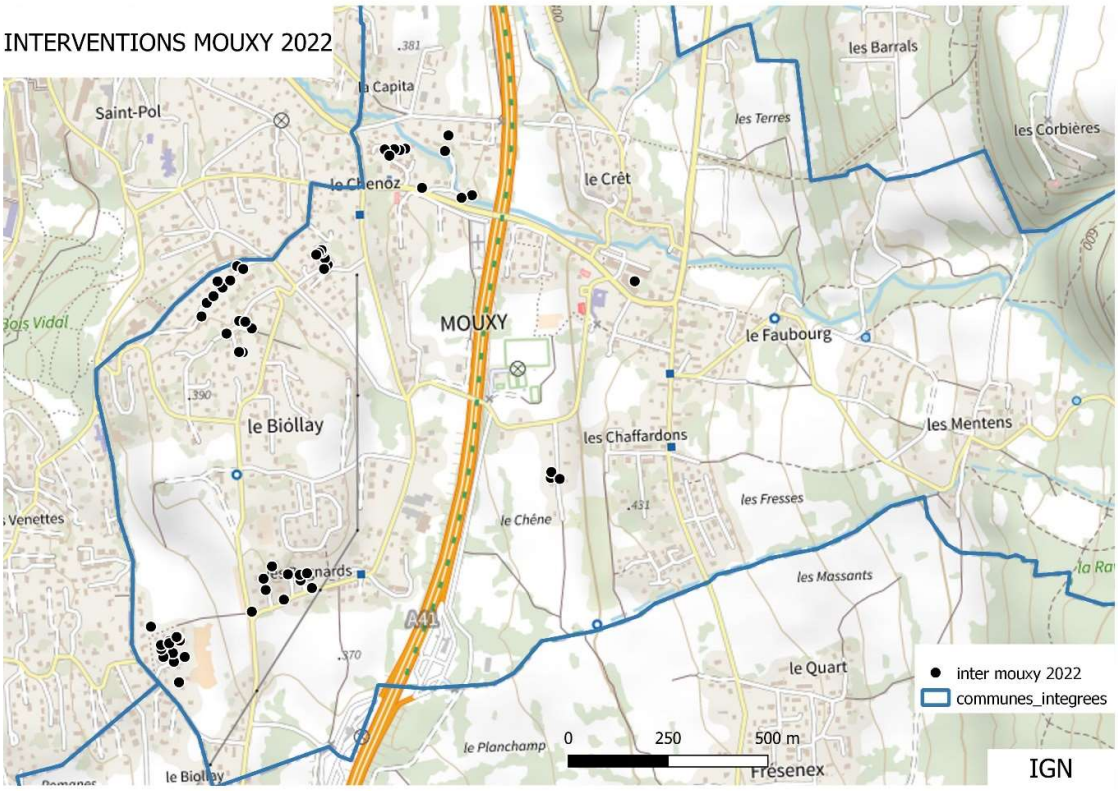

CONCLUSION

Afin de limiter la prolifération du moustique-tigre, il est nécessaire que la population et les collectivités puissent œuvrer de concert et mettre en œuvre les techniques de prévention adaptées. C'est pourquoi, l'EIRAD a mis en place un site internet dédié au moustique-tigre (https://moustigre.org) sur lequel sont disponibles non seulement des informations sur la biologie et l'écologie particulières de cette espèce mais également des conseils de gestion de son espace péri domiciliaire. Les collectivités trouveront également sur le site un guide technique réalisé par l'EIRAD et FREDON Aura avec le soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et du Département pour les aider à mettre en place un plan de lutte communal (https://moustigre.org/la-lutte).

Le site internet institutionnel de l'EIRAD (https://www.eid-rhone-alpes.com) permet à chaque citoyen de solliciter les services de l'EIRAD pour bénéficier d'un diagnostic moustique-tigre et de conseils de prévention personnalisés (https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic)

Les deux sites permettent de télécharger les différents supports de communication réalisés par l'EIRAD et ses partenaires, de les reproduire et de les diffuser librement.

Le Directeur

R. FOUSSADIER